



## Fresque sur mur ayant bénéficié de ISOLATION THERMIQUE

Par **pattyfpatty**, le 11/08/2025 à 16:56

Bonjour

ma municipalité a décidé sans consultation de tous les habitants de nous faire une fresque sur un pignon d'immeuble aucun affichage au préalable et aucune autorisation au cadastre de la ville est-ce légal avec l'accord du bailleur également.

Par **Pierrepauljean**, le 11/08/2025 à 17:43

bonjour

qui est propriétaire de ce mur?

Par **Lingénu**, le 11/08/2025 à 18:36

Bonjour,

La commune n'a aucune obligation de recueillir l'avis des habitants. Elle doit obtenir l'autorisation du propriétaire qui l'a très probablement donnée. C'est ce dernier qui est responsable envers ses locataires lesquels ont un recours contre lui si la décoration extérieure constitue un trouble à l'usage paisible des logements.